





TARIFS 2024-2025 TURBUL

15/01/2024

	Tarifs	Modalités de paiement			
1ère année d'inscription au jardin d'enfants	620€	A l'inscription			
Renouvellement annuel de l'inscription	205€	Prélèvement le 16/02/2024 pour la réinscription 2024- 2025			
Accueil en jardin d'enfants	De 7 500 € 9 000 € pour l'année selon les revenus et la composition du foyer	Prélèvement mensuel sur 10 mois de 750 € à 900 € (entre le 12 et le 15 du mois en cours). Paiement annuel ou trimestriel possible.			
Garderie du jardin d'enfants de 16h45 à 18h15	Une évolution éventuelle de la tarification de la garderie est à l'étude. Possible passage vers un forfait trimestriel ou annuel. Une information sera donnée au plus tard fin mars 2024. En 2023/2024, à titre d'info : 7€/heure				
Accueil en Multi-accueil Pour les enfants âgés jusqu'à 3 ans et 11 mois maximum¹ ou jusqu'à leurs 6 ans en cas de situation de handicap	Un contrat est établi avec un tarif horaire défini par la CAF en fonction des revenus et du nombre d'enfants	Facturation et prélèvement mensuel le mois suivant.			
Adhésion à l'association APEEM Cette adhésion est facultative.	60 € pour un couple 32 € pour une adhésion individuelle	Une adhésion par an			

Les frais d'accueil en multi-accueil et en garderie sont éligibles aux frais de garde d'enfants pouvant donner droit à un crédit d'impôts selon les règles en vigueur.

Pour plus d'informations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8

¹ Dans la limite de la première année scolaire dans les classes 3-6 ans.

Grille de tarifs selon les revenus pour l'accueil en jardin d'enfants

Tarif mensuel jardin d'enfants	Revenus mensuels (sur la base du dernier avis d'imposition)									
	< 7500 €	≥ 7500 €	≥ 7750 €	≥ 8000 €	≥ 8250 €	≥ 8500 €	≥ 9000 €	≥ 9500 €	≥ 10 000 €	≥ 10 500 €
1	750 €	800 €	820 €	840 €	860€	880 €	900 €	900€	900 €	900 €
2	750 €	750 €	750 €	800 €	820 €	840 €	860€	880€	900 €	900 €
3 et +	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	800 €	820€	840 €	860 €	880 €

Barème 2024 défini par la CAF (pour le multi-accueil)

Taux horaire = taux d'effort X les revenus mensuels N-2 (réévaluation possible en cas d'évolution des revenus)

FAMILLE DE :	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 à 7 Enfants	A partir de 8 Enfants			
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0,0619%	Revenu mensuel x 0,0516%	Revenu mensuel x 0,0413 %	Revenu mensuel x 0,0310%	Revenu mensuel x 0,0206%			
Participations familiales								
Tarif minimal								
Ressources mensuelles plancher : 765,77 €	0,47 €	0,40 €	0,32 €	0,24€	0,16€			
Tarif maximal Ressources mensuelles plafond: 6 000 €	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24€			

Les ressources prises en compte pour l'année 2024 (01/01 au 31/12) sont les revenus perçus pour l'année 2022, soit N-2.

Un simulateur de coût est mis à disposition par la CAF : https://www.monenfant.fr/web/guest/simuler-le-cout-en-creche